

sens d'une citation donné par la prof

Par **Geraldine**, le **03/04/2004** à **10:56**

F Sudre dans QSJ sur la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : « Le droit européen des droits de l'homme ne s'inscrit aucunement dans le mouvement d'inspiration onusienne et termondiste qui, sous couvert de progrès ou de modernisme (droits de la 3ème génération) tend à promouvoir des pseudos droits (droits de solidarité) que relèvent plus de l'incantation que du droit positif tant l'incertitude qui les affecte est grande. »

Pouvez vous m'expliquer le sens de cette citation.

Merci par avance et bon week end

Par **bonhomme16**, le **04/04/2004** à **07:24**

Bon je vais peut-être pas être très éclairante mais je tente le coup (pardon par avance!) Je pense que le sens général de cette citation est de reprocher à la CEDH de ne se pencher que sur des droits presque "inutiles", abstraits, comme le principe de précaution qui donne depuis longtemps à controverse: ce sont des droits dont on ne voit pas la portée, dont on ne voit pas forcément à quoi ils vont servir (droit de solidarité? difficile à déterminer!) . Cela se pose en opposition avec les objectifs de l'ONU qui vise au contraire des réalités comme l'aide humanitaire, ou des méthodes concrètes pour prévenir la guerre... Je dirais que là il fait ressortir que le droit européen des droits de l'Homme est un "droit de luxe", qui n'intéresse que les pays développés. Ceci dit, je ne suis pas tout à fait d'accord ? Image not found or type unknown Il y a des droits proclamés par la CEDH comme le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable qui sont très utiles et concrets (si seulement la Cour européenne des droits de l'homme pouvait au moins donner une échelle de durée de référence!!!)

Enfin voilà, j'espère avoir répondu au moins en partie à ta question... oops Not found or type unknown
Bon courage!

Par **Yann**, le **07/04/2004** à **20:27**

Je crois que c'est ça, mais j'ajouterai (au risque de me tromper) qu'il fait référence au manque de vrai effets directes de la CEDH, et au fait que les Etats étant très libres vis à vis d'elle (notamment pour sa mise en oeuvre) elle reste sur de nombreux points un simple voeux pieu.